

**COMITÉ DE LIAISON POUR LE PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT
D'HÉBERTVILLE-STATION**

**Compte rendu de la réunion tenue
à la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de Ville de Saint-Bruno**

Le 15 mars 2011

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. St-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3



Table des matières

1. Mot d'accueil	1
2. Présentation des objectifs de la rencontre	1
3. Tour de table rapide	1
4. Adoption de l'ordre du jour	2
5. Adoption du compte rendu	4
6. Actions de suivi	5
7. Retour sur le point de presse	14
8. Appropriation des études présentées le 15 février 2011	17
9. Présentation de la version préliminaire de l'analyse comparative	17
10. Pause de 5 minutes	18
11. Présentation du contenu de l'étude d'impact	18
12. Calendrier des rencontres à venir	21
13. Varia	22
14. Date de la prochaine rencontre	25
15. Fin de la rencontre	25



Liste des annexes

- Annexe 1 Synthèse des actions de suivi
- Annexe 2 Liste de présences
- Annexe 3 Ordre du jour
- Annexe 4 Résolutions de la municipalité d'Hébertville-Station portant sur la démarche de recherche d'un site potentiel
- Annexe 5 Carte des limites du TPI
- Annexe 6 Présentation PowerPoint de M. Robert Comeau – Le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement
- Annexe 8 Résolution de la RMR portant sur la nomination des substituts des représentants des citoyens
- Annexe 9 Article paru dans le Quotidien le 17 février 2011 portant sur la présentation des études techniques au Comité



1. Mot d'accueil

M. Jean Filion, l'animateur, souhaite la bienvenue aux participants. Il souligne que la rencontre sera chargée.

2. Présentation des objectifs de la rencontre

M. Filion note que l'objectif principal de la rencontre est de poursuivre l'exploration des différentes facettes du projet. La plus grande partie de la rencontre sera consacrée à la présentation du contenu de l'étude d'impact.

3. Tour de table rapide

Avant de présenter l'ordre du jour plus détaillé, M. Filion propose de faire un rapide tour de table pour que chacun ait l'occasion de se présenter brièvement.

Aux membres et observateurs habituels s'ajoutent M. Robert Comeau, de la firme d'ingénierie AECOM, responsable de la réalisation de l'étude d'impact, M. Gratien Gagné, en remplacement de M. Michel Claveau, ainsi que M. Léon Gagné, qui accompagne M. Paul Morin puisqu'il sera son substitut pour la prochaine rencontre. La liste de présence se trouve à l'annexe 2.

M. Filion intervient dans le sens où un membre et son substitut ne devraient pas être présents tous les deux lors d'une même rencontre. Il s'agit d'un point qui avait été abordé à la rencontre du 13 janvier 2011 et le Comité en avait convenu.

Question / Commentaire	Réponse
J'avais moi aussi compris qu'un membre et son substitut ne devaient pas être présents en même temps.	Jean Filion (JF) : En effet, nous avons convenu que le membre était responsable de transmettre l'information à son substitut.
Selon moi, il n'était pas question de transfert d'information.	Julie Malo-Sauvé (JMS) : Voici ce qui est noté au compte rendu du 13 janvier 2011, en page 11. <i>« M. Filion mentionne qu'idéalement, lorsque le membre est présent à une rencontre, le substitut ne doit pas l'être lui aussi. Il faut veiller à ce qu'il y ait un relais. En ce qui concerne les documents,</i>



	<p><i>lorsqu'un membre désire se faire remplacer, c'est sa responsabilité de transmettre les documents au substitut. »</i></p> <p>M. Filion ajoute que : « <i>Le contexte de la rencontre d'aujourd'hui y est favorable. Toutefois, en général, nous nous entendons pour que ce soit le membre ou le substitut qui soit présent. »</i></p>
Il n'y a pas eu de vote sur cette information. Cela n'a pas été précisé dans le mandat.	NA : De mémoire il fut convenu que le Comité était déjà formé de plusieurs personnes et qu'il était préférable de ne pas être plus nombreux. Si tous les substituts sont présents en même temps que le membre, nous doublons le nombre de participants.
M. Léon Gagné était pourtant présent à la dernière rencontre, n'est-ce pas?	Léon Gagné : Oui, j'étais présent en remplacement de Gilles Fortin.
Nous avons accepté et voté les statuts. Dans la discussion dont on a fait mention, il n'a pas été entendu que cela s'appliquait formellement.	JF : Il y a eu consensus, mais il n'y a pas eu de vote. C'est juste.
Il est difficile de transférer l'information lorsque la personne est absente.	JF : Nous comprenons votre préoccupation. Toutefois, cela fait en sorte que nous nous retrouvons avec un grand groupe.
Peut-on permettre à M. Léon Gagné d'assister à la rencontre pour cette fois-ci, sans qu'il n'ait droit de parole? Y seriez-vous opposé, étant donné qu'il s'agit d'un citoyen intéressé à participer qui s'est déplacé? On se tiendrait au règlement pour les prochaines rencontres.	JF : Puisque personne ne s'y oppose, nous convenons que M. Gagné assiste à la présente rencontre sans droit de parole. À partir de la prochaine rencontre, cette situation ne pourra plus se reproduire.

4. Adoption de l'ordre du jour

M. Filion présente l'ordre du jour qui se retrouve en annexe 3.

Il demande si l'ordre du jour convient aux participants et si ces derniers désirent ajouter des points à la section varia. Voici les points présentés :



- M. Guy Ouellet souhaite déposer une résolution du conseil d'administration de la RMR.
- M. Marc-Antoine Fortin désire formuler un commentaire sur un article de journal.
- M. Sylvain Boily ajoute un point portant sur une rencontre avec les membres producteurs de l'UPA au sujet du potentiel chemin d'accès menant au LET.
- M. Paul Morin souhaite aborder la question des travaux de forage.



5. Adoption du compte rendu

M. Filion demande aux participants s'ils ont des commentaires sur le compte rendu qui leur a été envoyé. Il s'agit d'un compte rendu fidèle aux questions soulevées.

Question / Commentaire	Réponse
Il serait bien de le recevoir une journée plus tôt. Celui-ci nous est parvenu hier.	Suivi à faire
En page 16, il faut spécifier qu'il y a sept classes de sol au Québec.	Suivi à faire
En page 16, il faut mentionner que la prise d'eau était située en aval des sites et non pas du site, puisque nous parlons des sites 6 et 7.	Suivi à faire
En page 17, il faut spécifier que dans le cadre du processus de négociation, nous avons demandé un consentement pour obtenir un supplément d'information.	Suivi à faire
En page 23, il faut plutôt dire que la MRC pourrait réglementer pour protéger le couvert forestier et non les arbres.	Suivi à faire
En page 20, il y a une coquille à corriger : il faut dire « cela aurait probablement été fait ».	Suivi à faire

M. Filion souligne que, sous réserve des corrections à apporter, le compte rendu est adopté par le Comité.

ACTIONS DE SUIVI :

1. S'assurer que les membres reçoivent le compte rendu au moins deux jours, et préférablement sept jours, avant la tenue de la rencontre suivante.
2. Intégrer les cinq corrections mentionnées au compte rendu de la rencontre du 15 février 2011.



6. Actions de suivi

M. Filion propose de présenter chacune des actions de suivi afin de s'assurer qu'elles ont été réalisées.

1. Enregistrer les documents envoyés aux membres sous le format Word 1997-2003.

Cela sera respecté pour les envois électroniques futurs.

2. Corriger le titre de M. Claude Fortin dans le communiqué de presse.

Cette correction a été apportée directement dans le contenu du site internet de la RMR.

3. Faire une relance auprès de M. Mario Laquerre afin d'obtenir le plus d'information possible.

M. Filion demande à M. Guy Ouellet le suivi effectué à ce sujet.

Question / Commentaire	Réponse
	<p>GO : Je crois que M. André Simard a répondu à ces questions de façon assez complète.</p> <p>JF : Est-ce que le Comité s'entend pour dire que l'information donnée par M. Simard était complète et suffisante?</p>
Oui, il était en mesure de répondre de façon juste.	JF : Dans ce cas, nous ne relancerons pas M. Laquerre.

4. Tenir la rencontre entre le membre préoccupé par l'analyse économique et les représentants de la RMR.

M. Filion souligne que ce sujet avait aussi été abordé à la rencontre précédente. Il souhaite savoir si cette rencontre a eu lieu. Il s'agissait d'une rencontre permettant d'établir une base comparative des coûts liés à l'enfouissement.

Question / Commentaire	Réponse
À mon sens, cette rencontre n'aura pas lieu. Il existe des divergences fondamentales sur la façon de calculer entre le comptable et moi. De plus, le comptable est un employé de la RMR. Au niveau des chiffres, j'ai préféré consulter d'autres personnes.	JF : N'est-il pas possible de parvenir à un consensus?



<p>Je ne suis pas d'accord que l'on intègre les revenus issus des ICI dans les dépenses et les coûts. Il ne s'agit pas d'un revenu permanent ni prévisible. Nous ne nous entendrons pas puisque le comptable ne fonctionne pas de cette façon.</p>	<p>JF : Je pense que pour l'intérêt des membres et de la population en général, il serait préférable de trouver une base commune d'évaluation des coûts. Je vous rappelle l'engagement que vous avez pris en ce sens.</p>
<p>Il faut dire qu'il est difficile de comparer des choses différentes.</p>	<p>JF : Il faudrait départager où se situe la vérité entre ces deux discours et trouver un terrain d'entente.</p>
<p>À compter de la semaine prochaine, mon analyse des données comptables sera terminée.</p>	<p>JF : Dans ce cas, peut-on convenir d'une date où la rencontre se tiendra?</p>
<p>Non, je préfère contacter M. Ouellet lorsque j'aurai reçu mon analyse en début de semaine prochaine.</p>	<p>CB : Je crois qu'un observateur devrait être présent à cette rencontre afin d'en présenter un bref compte rendu d'une ou deux pages au Comité. Les deux parties pourraient s'entendre sur ce compte rendu.</p> <p>JF : Y a-t-il quelqu'un qui accepterait de tenir le rôle d'observateur?</p>
<p>Il faudrait une personne qui possède une certaine compétence avec les chiffres.</p>	<p>Denis Taillon (DT) : En fait, il s'agit plus de témoigner du déroulement de la rencontre.</p>
<p>J'espère que cette rencontre se tiendra. C'est d'une très grande importance et nous espérons cela depuis longtemps.</p>	<p>JF : M. Claude Fortin, acceptez-vous d'agir en tant qu'observateur lors de cette rencontre?</p> <p>Claude Fortin (CF) : Oui, j'accepte d'être observateur.</p> <p>JF : M. Claude Fortin sera observateur. Il faudra confirmer la date.</p>
<p>Les critères de coûts sont incontournables pour un LET, il faut que cet enjeu soit résolu.</p>	



5. Inviter un représentant du MDDEP à présenter le dossier du site de Larouche.

M. Filion souligne que quelques participants avaient soulevé ce besoin afin de faire le point sur le dossier du site de Larouche. Il demande à la RMR si une démarche dans ce sens a été réalisée auprès du MDDEP.



Question / Commentaire	Réponse
	GO : Nous avons fait la demande, mais aucun représentant du ministère n'était disposé à venir faire cette présentation. Ce dossier date de 15 ans et les représentants ne se sentent pas à l'aise de le présenter.
Il faudrait contacter M. Lamontagne au bureau régional du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).	<p>NA : Nous pourrions adresser une lettre du Comité à Mme Édith Tremblay, directrice régionale du MDDEP. Elle pourrait être transmise par courriel pour commentaires aux membres puis être envoyée.</p> <p>DT : Il faudrait décrire clairement le contenu que nous désirons retrouver dans la présentation.</p> <p>Suivi à faire</p>

ACTIONS DE SUIVI :

3. Rédiger une lettre au nom du Comité afin d'inviter un représentant du MDDEP à présenter le dossier du site de Larouche.

6. Veiller à ne pas remettre des documents déjà distribués aux membres dans les annexes lors de l'envoi du compte rendu.

Cela a été fait et sera fait à l'avenir.

7. Indiquer M. Marc-Antoine Fortin en tant que membre votant plutôt qu'en tant qu'observateur dans la section 1.3 du cartable des membres.

Cela a été corrigé.

8. Vérifier les procès-verbaux de la municipalité d'Hébertville-Station de juin 2010 afin d'identifier des discussions portant sur des compensations potentielles.

M. Gratien Gagné note que ce sujet a été soulevé, mais que M. Claveau n'a pas eu l'occasion de faire la vérification. M. Filion souligne qu'il faudra y revenir la prochaine fois et reprendre le compte rendu portant sur ce sujet.



ACTIONS DE SUIVI :

4. Vérifier les procès-verbaux de la municipalité d'Hébertville-Station de juin 2010 afin d'identifier des discussions portant sur des compensations potentielles.

Question / Commentaire	Réponse
J'ai fait les vérifications et je peux vous dire qu'il y a eu deux votes à deux dates rapprochées. Le vote a été reconsidéré.	(voir annexe 4)
Le 7 juin 2010, Hébertville-Station a déposé une résolution demandant d'arrêter les démarches de recherche d'un site potentiel. Le 15 juin, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, applique son droit de veto sur la résolution concernant la fin des démarches de recherche d'un site potentiel. Le 5 juillet se tient une nouvelle réunion du conseil où l'on accepte de poursuivre les démarches de recherche d'un site potentiel.	Gratien Gagné (GG) : Étant conseiller, je peux expliquer ce qui s'est passé. Le dépôt de la première résolution était dû au fait que M. Côté avait mal présenté le projet. Le conseil avait alors refusé et déposé cette première résolution. Par la suite, nous en avons discuté de nouveau et nous avons assisté à une réunion d'information plus claire. À ce moment, nous étions d'accord pour aller de l'avant dans les démarches.
Est-il vrai qu'il y a eu des pressions sur les conseillers?	
Oui, il y a eu des pressions sur les jeunes conseillers. M. le maire appuie le projet de site. Ma fille siège à ce conseil, elle pourrait venir témoigner de tout cela.	GG : J'étais présent aux deux rencontres. J'étais d'abord en désaccord, mais une présentation éclairée m'a fait changer d'idée, tout comme d'autres conseillers. Il n'y a pas eu de pression.

9. Corriger l'historique de la démarche de recherche d'une option d'élimination.

Cela a été fait.

10. Identifier et décrire des démarches de localisation qui ont été menées pour déterminer l'emplacement d'autres LET au Québec.

Question / Commentaire	Réponse
	GO : J'ai discuté de cela de vive voix avec M. Simard. Il m'a rappelé que dans la plupart des cas, il s'agit de prolongations ou de transformations de lieux d'enfouissement sanitaires (LES) en LET.



	<p>Robert Comeau (RC) : La création de nouveaux LET remonte avant 1996. Récemment, il n'y a pas eu de nouveaux sites créés au Québec. Nous n'avons assisté qu'à des agrandissements ou à des fermetures. Les données portant sur la création de LET datent déjà d'une quinzaine d'années minimalement.</p>
--	--

Sur la base des informations fournies, le Comité décide donc de laisser tomber sa demande.

11. Présenter une carte des cadastres municipaux et le calendrier de réforme cadastrale.

Mme Nathalie Audet souligne que la réforme cadastrale se réalise actuellement pour Hébertville-Station et Saint-Bruno. Il y aura une consultation populaire en octobre 2011 et les gens recevront la description de leur propriété. Le Comité sera avisé des modifications apportées s'il y a lieu.

Sur le TPI, la seule modification possible est une petite zone où il pourrait y avoir un changement du nord au sud. Le ministère est déjà avisé que ce bloc sera touché par la réforme. Mme Audet présente la carte où les limites du TPI sont indiquées, en annexe 5.

Une pré analyse sera disponible en mai pour les lots 16 à 24 (pour la partie gouvernementale). Dans tous les cas, la portion projetée vouée au projet de LET sur la carte demeurera dans le TPI.

Les modifications apportées ne seront pas importantes. Une précision sera apportée pour les terres publiques et pour les propriétaires.

12. Vérifier l'angle de prise de photographie pour les points de vue analysés.

Question / Commentaire	Réponse
	<p>GO : J'ai contacté M. Simard à ce propos. Les angles analysés sont justes, mais il se pourrait que les photos ne soient pas tout à fait bien orientées. Cela ne change toutefois pas l'analyse des angles.</p>

13. Ajouter la limite du TPI sur les coupes des points de vue analysés.

M. Ouellet confirme que ces documents seront transmis aux membres.



ACTIONS DE SUIVI :

5. Ajouter la limite du TPI sur les coupes des points de vue analysés et faire parvenir ces documents corrigés aux membres.

14. Vérifier la possibilité pour la MRC de protéger le couvert forestier du TPI.

Question / Commentaire	Réponse
	NA : La MRC pourra s'assurer par sa réglementation d'un meilleur contrôle du couvert forestier sur ce territoire (protection visuelle)-

15. Obtenir l'autorisation ou le refus de Mme Brideau d'accéder à son terrain afin de faire une simulation visuelle du secteur du petit lac.

Question / Commentaire	Réponse
Je refuse de donner cette autorisation, car la RMR a déjà décidé de s'installer.	JF : Votre autorisation pourrait permettre une meilleure évaluation de l'impact visuel du projet. NA : Je me souviens d'avoir proposé cette coupe des points de vue analysés, puisqu'elle m'apparaissait plus pertinente que celle proposée au petit lac. En effet, il ne pourra pas y avoir de développement récréotouristique au point de vue proposé. Toutefois, il est possible qu'il y ait un impact visuel à partir de la propriété de Mme Brideau.
	CB : Je comprends le point de vue de Mme Brideau. Toutefois, un des rôles des membres du Comité consiste à bonifier le projet. Vous avez une préoccupation portant sur un impact potentiel. La RMR est ouverte à bonifier ses études pour valider cet impact.
Il est possible de faire parler une photo comme on le veut bien.	CB : Actuellement, dans le processus, il est possible de bonifier certaines choses. Ce pourrait être dans l'intérêt de favoriser la participation citoyenne dans le projet.



Je sais que je verrai le site. M. Léon Gagné aussi le verra. Cela n'arrêtera pas le projet.	JF : Cela permettra peut-être de mettre en place des mesures d'atténuation.
Un arbre n'est pas un moyen d'atténuation permanent.	
L'angle choisi pour la photo n'était pas le bon. Le site serait visible à partir de la maison de M. Gilles Fortin.	CB : Je comprends votre préoccupation et je crois que ce sujet devrait être éclairci.
	GO : La norme de distance avait été excédée. Nous nous en sommes tenus à une zone d'étude.
	JF : Votre autorisation, Mme Brideau, permettrait une visualisation plus juste, cela pourrait vous aider.
Mon moyen d'atténuation, c'est que le site ne soit pas là.	

16. Identifier le sous-bassin où l'eau du LET se dirigera.

Mme Nathalie Audet présente quatre cartes qui identifient le sous-bassin où l'eau du LET se dirigera. Il s'agit du bassin versant de la rivière Bédard. Elle souligne que la MRC Lac-Saint-Jean-Est est scindée en deux entre le bassin primaire du Lac-Saint-Jean et celui du Saguenay. L'agrandissement de la carte permet de voir que ce bassin inclut le cours d'eau de l'Abattoire, la rivière Raquette, la rivière Bédard ainsi que la Petite et la Grande Décharge.

Question / Commentaire	Réponse
Toute l'eau du LET va-t-elle dans la rivière Bédard?	NA : Oui.
Est-ce que l'eau pourra se déverser du petit lac Bédard en passant par le lac Bellevue?	NA : Du sud-est au nord-ouest, pour tout le bloc du TPI. En fait, toutes les gouttes d'eau qui tombent sur le bloc des TPI sortent par la rivière Bédard.

17. Inviter M. le maire d'Hébertville à présenter au Comité les raisons qui ont motivé sa municipalité à rejeter la possibilité d'un LET sur son territoire.

M. Ouellet souligne que cela n'a pas été fait par la RMR.



Question / Commentaire	Réponse
	JF : Est-ce que le Comité désire faire une invitation officielle?
	GO : Les raisons qui ont poussé cette municipalité à se retirer de la démarche de recherche d'un site potentiel étaient la proximité d'une prise d'eau et la présence du Mont Lac-Vert. Il faudrait voir si M. le maire serait intéressé à venir nous rencontrer.
Il faudrait inviter M. le maire, car ce sont trois sites à haut potentiel qui ont été rejetés.	Suivi à faire
	CB : Je crois que nous devrions revenir à la douzième action de suivi puisque cette problématique n'a pas été réellement résolue. M. Fortin et M. Gagné, désirez-vous que les photos soient reprises?
Il faudrait que la photo soit reprise et que l'analyse de ce point de vue soit effectuée de nouveau.	NA : La photo ne reflétait pas l'analyse, il est important que cela soit repris.
Il serait surtout important de reprendre la photo sur le terrain de M. Fortin. L'axe visé par l'objectif longe la limite du TPI plutôt que de le traverser en direction du LET.	Suivi à faire
Les prises de vue en direction du petit lac n'ont pas été correctement orientées. De cet angle, je verrai le site. L'endroit n'est peut-être pas propice au développement récréotouristique, mais ce sont nos propriétés.	Suivi à faire
	Gilles Fortin : J'accepte que la prise de vue soit reprise sur mon terrain si elle est faite à partir de là. Suivi à faire
	Joane Brideau : Dans le cas où une prise de vue est effectuée à partir du petit lac, j'accepte aussi qu'une photo soit prise sur mon terrain.



	Suivi à faire
Les citoyens pourront-ils être impliqués lors de la prise de vue?	Suivi à faire

ACTIONS DE SUIVI :

6. Envoyer une lettre d'invitation au nom du Comité à M. le maire d'Hébertville.
7. Reprendre la photo sur le terrain de M. Fortin dans un nouvel angle.
8. Prendre une photo à partir du terrain de Mme Brideau.
9. Établir un mode de fonctionnement afin d'impliquer directement les citoyens dans la prise de photographies.

18. Rendre disponibles les études complètes sur le site internet de la RMR.

19. Rendre disponibles les études complètes en version papier à la RMR et aux bureaux des municipalités de Saint-Bruno et de Hébertville-Station.

M. Ouellet souligne que les études ont été ajoutées sur le site internet. On y retrouve maintenant un onglet pour le comité de liaison ainsi qu'un onglet pour la recherche du nouveau LET.

7. Retour sur le point de presse

M. Filion entame un retour sur le point de presse, tenu par la RMR le mardi 1^{er} mars 2011. Il propose aux membres de présenter leur point de vue sur cet événement.

Question / Commentaire	Réponse
Lorsque la décision de faire un point de presse a été connue, des membres du comité d'opposition se sont réunis pour organiser une petite manifestation spontanée. Les journalistes nous ont contactés afin d'obtenir notre point de vue. Nous sommes donc allés assister à la présentation. Nous pensions toutefois que les communications étaient dévolues au Comité de liaison. Nous avons eu	



<p>l'impression que ce mandat était outrepassé. La rencontre n'était pas publique puisqu'elle se tenait au sein d'un plénier de la RMR. Il aurait été possible de suspendre ce plénier. Le ton a monté, mais tout cela s'est fait en toute élégance. La RMR s'est ravisée rapidement. Nous avons respecté le déroulement du point de presse.</p>	
<p>Je suis surprise que nous n'ayons pas reçu l'annonce au Comité. Nous aurions dû être informés.</p>	<p>JF : Dans les statuts, il est clairement indiqué que la RMR s'engage à informer le Comité en regard des communications publiques.</p>
<p>J'étais présent et j'ai spécifié cela à la RMR. On m'a spécifié que la RMR avait décidé de prendre le tout en main. Le comité d'opposition était présent, mais le Comité de liaison n'y était pas.</p>	
<p>Dans ces conditions, il est difficile d'établir une relation de confiance.</p>	
<p>J'ai aussi eu cette réaction puisque nous n'en avons pas discuté en Comité. On ne nous l'avait pas même annoncé.</p>	
<p>J'ai appris cet événement par les médias moi aussi.</p>	
<p>Cela fait en sorte que la confiance envers la RMR est brisée.</p>	
<p>Le comité d'opposition aussi pourrait faire une conférence de presse. Nous sommes tous libres, ne l'oublions pas.</p>	<p>GO : Évidemment, il s'agit d'une erreur stratégique de notre part. La RMR s'y était engagée. Toutefois, faute de porte-parole du Comité, les seules personnes qui se sont exprimées publiquement sur le projet, ce sont les opposants au projet. Dans ce contexte, le conseil d'administration de la RMR tenait, par un point de presse, à informer les médias. Il fallait aussi présenter les études aux élus, qui n'avaient jusqu'alors pris connaissance que des conclusions.</p> <p>Il a été malhabile de ne pas en aviser le Comité.</p>



	JF : Si une telle situation se présentait à nouveau, comment devrait-on procéder?
Des témoins devraient pouvoir aller assister au point de presse.	
La façon de présenter le contenu devrait être convenue avec le Comité. Lorsque l'on a présenté la démarche de localisation, on a laissé sous-entendre que le site du TPI avait été évalué à l'aide de la même grille de critères que les autres sites potentiels. Or, ce n'est pas le cas.	GO : Il est faux de dire que le site du TPI n'a pas suivi la même procédure. Celle-ci n'a tout simplement pas été menée au même moment. Le site du TPI est un site à haut potentiel au même titre que les autres. JF : Nous y reviendrons.
Il faudrait s'entendre sur la façon de présenter l'information. S'il y a une divergence fondamentale entre les visions, il faudrait s'abstenir de la présenter.	JF : Il faudrait donc en premier lieu informer le Comité de la tenue d'un événement public. En second lieu, il faudrait permettre aux membres d'y assister. Finalement, il faudrait convenir du contenu et de la façon de le présenter. NA : Ce dernier point est difficilement applicable sans porte-parole. JF : Il est effectivement difficile de convenir d'un contenu commun, sans la présence d'un porte-parole. Par ailleurs, chaque participant au Comité, incluant le comité d'opposition et la RMR, doit avoir la possibilité de faire valoir publiquement sa position.
	DT : Ce qui m'a le plus touché de cet événement, c'est le fait que l'on ait exclu les gens, alors qu'on tente d'établir un climat calme et serein dans le débat. Il faut éviter cette image que la RMR a projetée en refusant aux gens d'entrer. GO : Le Comité est un outil fort important dans le processus d'explication du projet à la population. Il s'agit d'un comité de recommandation pour la RMR. Nous ferons de notre mieux pour favoriser cela.



	NA : Le constat général est le même pour tous. Il pourrait être pertinent de transmettre cette préoccupation à la RMR. Suivi à faire
Le niveau d'acceptabilité du projet passe par les gens. Il est tout à l'avantage de la RMR de les inclure dans ce processus.	

ACTIONS DE SUIVI :

10. Faire parvenir un écrit à la RMR portant sur les préoccupations et suggestions du Comité quant aux communications publiques.

8. Appropriation des études présentées le 15 février 2011

M. Filion note qu'il avait été proposé de faire un retour sur les études présentées le 15 février 2011. Toutefois, étant donné les contraintes de temps, M. Filion propose que ce point soit reporté à la rencontre suivante. Mme Audet propose que les éléments d'information manquants soient transmis aux membres par courriel.

La proposition est adoptée par le Comité.

ACTIONS DE SUIVI :

11. Revenir sur le contenu des études techniques présentées le 15 février 2011.
12. Faire parvenir aux membres les informations manquantes concernant les études techniques par courriel, de manière à ce qu'ils puissent en prendre connaissance avant la rencontre.

9. Présentation de la version préliminaire de l'analyse comparative

M. Ouellet précise qu'une amélioration de l'analyse comparative est en cours avec la firme Génivar. La grille d'analyse sera éclaircie et de nouveaux éléments d'analyse seront ajoutés par le consultant. L'analyse permettra de comparer les sites privilégiés entre eux.



M. Filion propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la rencontre suivante. La proposition est adoptée par le Comité.

10. Pause de 5 minutes

11. Présentation du contenu de l'étude d'impact

M. Filion présente M. Robert Comeau, biologiste de la firme AECOM et responsable de l'étude d'impact sur l'environnement amorcée pour le projet de LET.

M. Comeau souligne que les études techniques présentées à la rencontre précédente ont permis de préciser le projet, mais qu'elles n'ont pas permis d'évaluer les impacts qui y sont associés. La présentation de M. Comeau est en annexe 6.

Question / Commentaire	Réponse
Quelle est l'étude que vous réalisez présentement?	RC : Il s'agit de l'étude d'impact sur l'environnement.
Dans une perspective de préciser aux membres ce qu'est une médiation, je tiens à préciser que c'est ce qui se déroulera pour la voie de contournement d'Alma.	RC : Des médiations ont eu lieu pour les LET de Portneuf et de Champlain en Mauricie. Le ministre a la possibilité de définir des particularités en médiation. Par exemple, il peut ajouter l'obligation que seuls les déchets de la région soient acceptés dans le LET.
Est-ce que la médiation exclut nécessairement les audiences publiques? Cela peut-il être une étape supplémentaire?	RC : Cela dépend des cas. Si la médiation échoue, il y a nécessairement des audiences publiques.
Dans la loi, est-il dit que ce type de projet est nécessairement soumis aux audiences publiques?	RC : Non, il est inscrit que le projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Selon l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'étude d'impact doit être rendue publique. Une disposition prévoit que les gens peuvent demander une consultation publique. En fonction du nombre de



	<p>demandes et de leur nature, le ministre accepte ou refuse de déclencher les audiences, ou demande une médiation.</p>
<p>Sera-t-il possible de vous faire part des manquements que nous évaluerons au niveau des études techniques?</p>	<p>RC : Absolument.</p>
<p>Si vous identifiez des failles ou des manquements aux études déjà réalisées, les complèterez-vous?</p>	<p>RC : Absolument.</p>
<p>Vous ferez des forages. Vous devrez peut-être réaliser des excavations de 40 pieds de profondeur si vous ne conservez pas 1,5 mètre de sol au-dessus de l'affleurement rocheux.</p>	<p>RC : Nous voulons déterminer jusqu'où il est possible d'excaver. Nous analysons les études qui nous sont présentées afin de s'assurer qu'elles répondent à toutes les normes et à tous les impacts qui y sont reliés.</p>
<p>Les consultations publiques auront lieu plus tard dans le processus. Intégrerez-vous les préoccupations citoyennes dès maintenant à votre étude?</p>	<p>RC : Oui, cela fait partie de la caractérisation du milieu humain.</p>
<p>Si j'ai bien compris la procédure, ce sera le ministre qui décidera entre la tenue d'audiences publiques et la tenue d'une médiation. Toutefois, de nombreuses personnes attendent les audiences publiques afin de présenter leur opinion. Dépendons-nous totalement de la volonté du ministre?</p>	<p>RC : Nous déposerons l'étude et le ministre la rendra publique. Un avis public sera diffusé dans les médias et des copies de l'étude seront déposées dans les bibliothèques, aux bureaux du MDDEP, aux bureaux du BAPE et au bureau du promoteur. Les gens auront 45 jours pour formuler une demande d'audience au public.</p> <p>CB : Durant cette période de 45 jours, le BAPE demande au promoteur de tenir une soirée d'information. Les gens peuvent ensuite déposer une requête pour la tenue d'une audience publique. S'il reçoit plus de deux demandes, le ministre déclenche presque automatiquement des audiences. Si peu de demandes sont acheminées et qu'une médiation est tenue, des audiences peuvent être tenues dans le cas où la médiation ne serait pas un succès.</p>



<p>Y a-t-il un seuil d'acceptabilité établi pour l'ensemble des critères que vous évaluez dans l'étude d'impact?</p>	<p>RC : Il faut d'abord décrire le projet et l'ensemble des éléments qu'il touche. Ensuite, nous évaluons les impacts.</p>
<p>La RMR peut-elle vous imposer des obligations à intégrer a priori dans l'étude? Par exemple, peut-elle déterminer qu'il faut tenir compte qu'une bâtisse déplaçable sera mise en place pour diminuer la quantité de volatiles sur le site?</p>	<p>RC : Ce n'est pas tout à fait dans cet ordre que le processus se déroule. La RMR a donné le mandat à un consultant d'élaborer un projet. Lorsque l'on définit des mesures d'atténuation, on peut faire des recommandations afin de diminuer les impacts.</p> <p>JF : Vous serez donc à même de proposer des mesures d'atténuation. Si les gens ont des recommandations à ce propos, peuvent-ils vous les transmettre?</p> <p>RC : Absolument, nous reprendrons cette information.</p>
<p>Nous comprenons que lorsque vous déposez le rapport au ministère, celui-ci vous adresse une liste de questions auxquelles vous devez répondre.</p>	<p>RC : Nous déposons 30 copies du rapport au ministère, qui les distribue à tous les ministères concernés. Ceux-ci posent des questions auxquelles nous devons répondre à l'aide de compléments d'information.</p>
<p>Est-il déjà advenu qu'un projet soit refusé?</p>	<p>RC : Oui.</p>
<p>Quand l'étude d'impact sera-t-elle terminée?</p>	<p>RC : Elle doit être remise à la fin juillet.</p>
<p>Y a-t-il une obligation de résultat pour la firme AECOM?</p>	<p>RC : AECOM est une firme multinationale qui œuvre dans plusieurs secteurs d'activité. Elle s'est dotée d'une approche d'éthique faisant en sorte qu'elle ne diffusera pas une étude avec laquelle elle n'est pas confortable. Il s'agit d'une société publique cotée en bourse qui ne risquera pas de perdre son nom ainsi.</p>
<p>Les documents seront-ils accessibles?</p>	<p>RC : Oui, sans problème.</p>
	<p>CB : Comment les apports citoyens seront-ils considérés dans l'étude? Peut-on proposer un modèle pour que le Comité soit amené à travailler en collaboration avec vous?</p>



	<p>RC : À l'étape de l'évaluation des impacts, nous pourrions nous entendre sur une façon de fonctionner. Nous vous fournirons nos coordonnées, et vous pourrez acheminer vos commentaires via la RMR. Nous pourrions trouver une façon de transmettre les chapitres complétés à la RMR afin d'alimenter votre réflexion.</p> <p>JF : Accepteriez-vous de venir faire des présentations aux étapes clés de cette démarche?</p> <p>RC : Oui, il faudra s'entendre avec la RMR à ce sujet.</p> <p>Suivi à faire</p>
<p>Dans l'étude d'impact, y a-t-il une possibilité de consulter les citoyens touchés?</p>	<p>RC : Lors du dépôt de l'étude, lorsque le ministre l'aura rendue publique, le BAPE organisera une première rencontre où les citoyens seront invités et où l'on présentera le résumé de l'étude d'impact.</p>
	<p>JF : Le processus formel est déjà décrit. Le ministère, sans l'exiger, apprécie aussi une démarche de préconsultation du type de ce qui se fait présentement avec ce Comité auprès d'un échantillon de la population.</p>

ACTIONS DE SUIVI :

13. Identifier les étapes clés de l'évaluation des impacts et les moments auxquels il serait opportun qu'un représentant d'AECOM rencontre de nouveau le Comité.

12. Calendrier des rencontres à venir

M. Filion propose que le calendrier de la prochaine rencontre soit établi en fonction des éléments qui seront mis en lumière par le présent compte rendu. La proposition est adoptée par le Comité.



13. Varia

M. Filion présente le premier point des varia, soit une résolution du conseil d'administration de la RMR relative à la désignation de substituts, déposée par M. Ouellet. Ce dernier explique qu'étant donné que les municipalités ont délégué des représentants citoyens sur le Comité, il est requis qu'elles désignent aussi des substituts pour remplacer ces représentants en cas d'absence, et ce par souci d'éthique. Cette résolution a été envoyée aux deux municipalités. Elle se trouve à l'annexe 7.

M. Filion demande aux membres de faire part de leurs commentaires à ce sujet.

Question / Commentaire	Réponse
C'est très clair et compréhensible.	
C'est clair. C'est légitime pour la RMR de prendre cette décision. Toutefois, la façon de fonctionner antérieurement ne posait pas de problème.	
Je crois que la façon antérieure de fonctionner pouvait poser problème. Par exemple, à la dernière rencontre, le membre du comité consultatif en urbanisme d'Hébertville-Station, a été remplacé par un citoyen de Saint-Bruno.	
En quoi cela pose-t-il problème?	
Il faudrait que le remplaçant soit du même organisme.	NA : Il s'agit d'une règle d'éthique lorsque l'on est mandaté sur un comité. Normalement, le substitut est nommé par résolution de l'organisation.
	JF : Cela n'a pas posé problème jusqu'à maintenant. Il faut toutefois avoir le souci d'un équilibre de départ devant être conservé et ne pas en déroger.
Comment cela fonctionnera-t-il?	JF : La municipalité ou l'organisme qui a mandaté le membre nommera son substitut.
En tant que membre du CCU de Hébertville-Station, je ne peux pas me faire remplacer par M. Raymond Moreau même s'il est membre de ce CCU, puisqu'il est déjà enregistré en tant que membre citoyen.	



Lorsque vous devez vous absenter, vous pouvez prendre l'information via M. Moreau. Il peut vous transmettre le compte rendu de la rencontre.	
Je tiens à souligner que je n'ai pas fait cela avec une mauvaise intention, j'ai simplement choisi une personne avec une bonne connaissance du dossier.	

M. Filion donne la parole à M. Marc-Antoine Fortin pour le deuxième point des varia. Celui-ci fait référence à un article du 17 février 2011 paru dans le Quotidien, présenté en annexe 9. Il y est mentionné que les trois études ont été présentées aux conseils municipaux et que ces derniers n'ont pas émis de réserve. Il est aussi inscrit que des membres du Comité ont signifié leur désaccord quant à l'implantation du LET. M. Marc-Antoine Fortin souligne que les membres ne siègent pas au Comité pour défendre le projet ou pour l'écraser, mais bien pour prendre connaissance de l'information. Il note que les membres n'avaient pas à donner leur opinion à propos des études.

Question / Commentaire	Réponse
Je ne sais pas comment nous fonctionnerons avec les journalistes et les sorties publiques. Cela ne pourra pas fonctionner si tous émettent leurs commentaires personnels. Il ne faudra pas positionner l'organisme par rapport au projet.	
Nous parlons de localisation du site d'Hébertville-Station, alors qu'il serait plus juste de parler du site projeté sur le territoire d'Hébertville-Station.	
En étant membres du Comité, nous avons un statut d'écoute, d'apprentissage et de transmission. Je ne voudrais pas être catégorisé pour ou contre le projet. Je ne suis pas à la solde de la RMR, mais je serai très honnête et je transmettrai l'information au meilleur de mes capacités. Je ne voudrais pas que cela ait des répercussions sur mon commerce.	JF : Cela amène de nouveau le besoin de communiquer. Si nous nous dotons d'un porte-parole, nous pourrions faire état de la réflexion qui est faite au sein du Comité.
Il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas tous touchés au même titre non plus.	JF : Il est important de faire le départage entre le rôle de membre du Comité de



	liaison et d'autres fonctions. La RMR a elle aussi la possibilité de faire valoir ses opinions. C'est une grande lacune pour l'ensemble du Comité que de ne pas avoir de mécanisme de communication.
--	--

M. Filion cède la parole à M. Sylvain Boily pour le troisième point des varia, qui concerne le chemin d'accès potentiel. M. Boily annonce qu'une rencontre s'est tenue le lundi 7 mars 2011 avec les producteurs agricoles membres de l'UPA et touchés par le chemin d'accès potentiel au site. Ces derniers ont alors pu faire part de leurs préoccupations et inquiétudes à ce sujet. Une lettre rassemblant ces éléments a été acheminée à la RMR. Étant donné qu'une partie des terres touchées risquent d'être morcelées, le syndicat de l'UPA propose de rencontrer la RMR afin d'envisager une solution qui pénaliserait moins l'agriculture.

Question / Commentaire	Réponse
Est-il possible d'élargir cette démarche afin d'inclure la consultation des producteurs forestiers également?	Sylvain Boily : Oui, cela est possible à condition qu'ils soient membres de l'UPA. Suivi à faire

ACTIONS DE SUIVI :

14. Présenter les résultats de la démarche avec les membres de l'UPA portant sur le tracé du chemin d'accès.

M. Filion cède la parole à M. Paul Morin pour le quatrième point des varia concernant les travaux de forage.

Question / Commentaire	Réponse
J'ai contacté Mme Audet afin de savoir si des travaux de forage étaient prévus.	NA : En effet, la MRC a autorisé une demande pour des travaux de forage qui permettront de vérifier la qualité et la profondeur du roc. Nous avons autorisé l'accès par le sud du site puisque lors de la vente du terrain situé au sud du bloc des TPI, le gouvernement s'est réservé cet accès audit bloc de lots. Le sentier à débroussailler est d'environ 3 mètres de largeur sur 3 kilomètres, avec



	<p>un minimum de déboisement. Il y aura 8 sites de forage d'une superficie de 10 mètres par 10 mètres pour chacun des sites. Environ 44 mètres cubes de bois devront être sortis du site au printemps. Le permis d'utilité publique pour ces travaux a été délivré par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en collaboration avec la MRC.</p>
<p>J'ai une question pour la RMR. Selon la politique de gestion des matières résiduelles déposée aujourd'hui, 60 % des matières organiques devra être retiré de l'enfouissement. La RMR se penchera-t-elle sur cette question? Comment le Comité pourra-t-il intervenir en ce sens? Nous pourrions discuter de la nouvelle politique à la prochaine rencontre.</p>	<p>GO : Le Plan de gestion des matières résiduelles se terminera prochainement et nous aurons à déterminer des moyens adéquats pour atteindre les nouveaux objectifs.</p>

14. Date de la prochaine rencontre

M. Filion propose que la rencontre se tienne le mercredi 20 avril 2011, de 19h00 à 21h30 à Hébertville-Station. Le lieu sera à confirmer.

M. Paul Morin demande que la documentation soit envoyée à M. Léon Gagné, qui le remplacera lors de la prochaine rencontre.

ACTIONS DE SUIVI :

15. Envoyer la documentation à M. Léon Gagné plutôt qu'à M. Paul Morin, car ce dernier s'absentera à la prochaine rencontre.

15. Fin de la rencontre

La rencontre se termine à 21h56.

Julie Malo-Sauvé, rapporteuse



Synthèse des actions de suivi

Quatrième rencontre de travail – 15 mars 2011

1. S'assurer que les membres reçoivent le compte rendu au moins deux jours avant la tenue de la rencontre suivante.
2. Intégrer les cinq corrections mentionnées au compte rendu de la rencontre du 15 février 2011.
3. Rédiger une lettre au nom du Comité afin d'inviter un représentant du MDDEP à présenter le dossier du site de Larouche.
4. Vérifier les procès-verbaux de la municipalité d'Hébertville-Station de juin 2010 afin d'identifier des discussions portant sur des compensations potentielles.
5. Ajouter la limite du TPI sur les coupes des points de vue analysés et faire parvenir ces documents corrigés aux membres.
6. Envoyer une lettre d'invitation au nom du Comité à M. le maire d'Hébertville.
7. Reprendre la photo sur le terrain de M. Fortin dans un nouvel angle.
8. Prendre une photo à partir du terrain de Mme Brideau.
9. Établir un mode de fonctionnement afin d'impliquer directement les citoyens dans la prise de photographie.
10. Faire parvenir un écrit à la RMR portant sur les préoccupations et suggestions du Comité quant aux communications publiques.
11. Revenir sur le contenu des études techniques présentées le 15 février 2011.
12. Faire parvenir aux membres les informations manquantes concernant les études techniques par courriel, de manière à ce qu'ils puissent en prendre connaissance avant la rencontre.
13. Identifier les étapes clés de l'évaluation des impacts et les moments auxquels il serait opportun qu'un représentant d'AECOM rencontre de nouveau le Comité
14. Présenter les résultats de la démarche avec les membres de l'UPA portant sur le tracé du chemin d'accès.
15. Envoyer la documentation à M. Léon Gagné plutôt qu'à M. Paul Morin, car ce dernier s'absentera à la prochaine rencontre.

LISTE DES PRÉSENCES

Quatrième rencontre de travail – 15 mars 2011

Catégorie	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Mme Joane Brideau – Hébertville-Station	x	
	M. Raymond Moreau – Hébertville-Station	x	
	M. Gilles Fortin – Saint-Bruno	x	
	M. Gaëtan Bergeron – Saint-Bruno	x	
	M. Paul Morin – comité d’opposition au dépotoir d’Hébertville-Station	x	
Représentants des comités consultatifs d’urbanisme	M. Marc Lamontagne – Hébertville-Station	x	
	M. Michel Bergeron – Saint-Bruno	x	
Représentants du milieu municipal	Municipalité d’Hébertville-Station		x
	Municipalité de Saint-Bruno	x	
Représentants des groupes environnementaux	Société de Gestion Environnementale de Dolbeau-Mistassini Mme Anne-Marie Lemieux	x	
	Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean Mme Monique Laberge	x	
Représentants des organismes socio-économiques	Société de développement de Saint-Bruno M. Claude Fortin	x	
Représentant du milieu agricole	UPA : M. Sylvain Boily	x	

SUBSTITUTS

M. Gratien Gagné, en remplacement de M. Michel Claveau

M. Léon Gagné, accompagnant M. Paul Morin

SERVICE D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC LAC-SAINT-JEANT-EST :

Mme Nathalie Audet, Aménagiste



RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN :

M. Denis Taillon, Membre du comité technique

M. Guy Ouellet, Directeur général

INVITÉS :

M. Robert Comeau, responsable de l'étude d'impact sur l'environnement, AECOM

TRANSFERT ENVIRONNEMENT :

M. Jean Fillion, animateur

M. Cédric Bourgeois, observateur

Mme Julie Malo-Sauvé, rapporteuse



**4^e rencontre de travail du Comité de liaison pour le projet de lieu
d'enfouissement d'Hébertville-Station**
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mardi 15 mars 2011
De 19h00 à 21h30
Salle multifonctionnelle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Bruno**

1. Mot d'accueil
2. Présentation des objectifs de la rencontre
3. Tour de table
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 15 février 2011
6. Actions de suivi
7. Retour sur le point de presse organisé par la RMR
8. Appropriation et échanges sur les études présentées le 15 février 2011
9. Présentation de la version préliminaire de l'analyse comparative de sites
10. Pause – 10 minutes
11. Présentation du contenu proposé de l'étude d'impact
12. Calendrier des travaux à venir
13. Varia
14. Date de la prochaine rencontre
15. Fin de la rencontre